



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_091-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-091 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

APPROBATION DU PROJET DE COUVERTURE NUMÉRIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président de La Cali en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles.

Monsieur le Vice-président rappelle que les missions du Syndicat Mixte Gironde Numérique (SNGM) consistent à déployer un réseau de communications électroniques à l'échelle du Département de la Gironde et dans chacun des territoires de ses membres adhérents (communautés de communes et d'agglomération) afin de leur assurer l'accès aux services numériques et, plus généralement, à l'ensemble des girondins.

Vu l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permet à une collectivité territoriale et leurs groupements, dans le cas où la compétence leur a été préalablement transférée, d'ériger en activité de service public l'établissement et l'exploitation sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, au sens des 3° et 15° de l'article L32 du Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE),

Vu les délibérations des Conseils communautaires des anciennes Communautés de Communes du Libournais (en date du 7 décembre 2006), du canton de Guîtres (en date du 12 décembre 2006) et du Pays de Coutras (en date du 15 février 2007), qui ont transféré à Gironde Numérique la compétence L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 23 de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, codifié à l'article L1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoit l'établissement de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) à l'initiative des collectivités territoriales,

Vu l'approbation du SDTAN initial par délibération du Comité Syndical de Gironde Numérique en date du 14 février 2012,

Vu la réalisation du réseau d'initiative public de Gironde Numérique, à l'initiative du Conseil départemental de la Gironde, qui a permis d'apporter une connexion internet par ADSL à 7 000 foyers qui n'y avaient pas accès auparavant et d'augmenter les débits internet par ADSL de 30 000 foyers en Gironde hors Métropole de Bordeaux. Une artère de fibre optique de 1 100 km a également été construite pour relier les bassins de vie de Gironde. Ce réseau public dessert 87 zones d'activités, 180 sites publics (collèges, lycées, hôpitaux publics et SDIS),

Vu la délibération du Comité Syndical de Gironde Numérique en date du 15 décembre 2015 validant la mise à jour du SDTAN,

Considérant que les volumes de données échangés sur internet ont triplé depuis 2010. Un nouveau projet pour l'amélioration et la construction d'infrastructures numériques est nécessaire pour faire face au besoin de Très Haut Débit dans les années futures. Ainsi, afin de préparer les prochains déploiements pour le Haut et le Très Haut Débit, Gironde Numérique a établi le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Gironde,

Un diagnostic des infrastructures et services télécoms disponibles sur l'ensemble du territoire girondin a été réalisé, afin de dresser un état des lieux précis de la situation du département,

Considérant que, sur le territoire girondin, les opérateurs de télécommunication ont commencé le déploiement des réseaux fibre optique à l'abonné sur les communes de la Métropole de Bordeaux car ces communes font partie des zones d'initiative privée. Hors Métropole de Bordeaux, seule la ville de Libourne est concernée par un déploiement par initiative privée.

Considérant que, en dehors des zones d'initiative privée, le déploiement des réseaux Très Haut Débit relève des collectivités territoriales, l'objectif « Initiative Très Haut Débit » fixé pour 2027 est la couverture de 55,4 % de la population hors Bordeaux Métropole en FttH. Cet objectif se décline comme suit :

- Tranche ferme à 5 ans :

- un objectif de couverture de fibre optique à l'abonné (FttH) de la zone publique : 40 % des locaux résidentiels et professionnels soit 167 000 prises FttH,
- un objectif de montée en débit cuivre (FttN) pour 38 375 foyers :
 - 92,1 % des foyers éligibles à plus de 8Mb/s,
 - 79,1 % des foyers éligibles au Très Haut Débit,
- planning estimatif : 2017-2022,

- Tranche conditionnelle à 10 ans :

- un objectif de couverture de fibre optique à l'abonné (FttH) de la zone publique : 55,4 % des locaux résidentiels et professionnels soit 230 000 prises FttH,
- planning estimatif : 2022-2027.

Ces ambitions sont le fruit des échanges que le Conseil départemental et les collectivités girondines ont eu avec les différents opérateurs nationaux.

Les réseaux à déployer feront appel en partie aux infrastructures existantes. Gironde Numérique sera maître d'ouvrage conformément au transfert de compétences. Un ensemble d'actions a été retenu afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet « Initiative Très Haut Débit » girondin, deux tranches étant prévues.

Le périmètre du projet pourra être réévalué en fonction des résultats des appels d'offres et de la commercialisation du réseau.

Les règles retenues pour élaborer les projets sont les suivantes :

- pas de nouveaux NRA Montée en débit cuivre (NRA MED) si de la fibre optique à l'abonné (FttH) est déployée dans les 10 ans (tranches fermes et conditionnelles),
- opticalisation des NRA ZO cuivre supérieurs à 100 lignes afin d'éviter la saturation et d'amener du VDSL (sauf dans les zones où du FttH est prévu dans les 10 ans).
- Pour le FttH :
 - les zones d'habitations principales sont privilégiées,
 - le FttH à court terme ne sera pas déployé sur les zones où existe un NRA MED ou un NRA ZO fibré optiquement,
 - la taille minimum de zones de fibre optique pour que les opérateurs interviennent est estimée à 1 000 locaux.

Considérant que sur le territoire de La Cali, le périmètre proposé se décline comme suit.

- La première tranche ferme de 5 ans pour la période 2017/2022 est composée de :
 - 7 654 prises FttH,
 - 2 450 prises FttN,
 - raccordement d'un site prioritaire le cas échéant (société Combronde).
- La seconde tranche conditionnelle pour la période 2022/2027 est composée de :
 - 2 532 prises FttH supplémentaires.
- Sur 10 ans, le périmètre de couverture du territoire de La Cali se décline comme suit :
 - 10 186 prises FttH,
 - 2 450 prises FttN.

La mise en œuvre d'un tel programme est estimée à 16 451 959 € euros net public. La participation financière de La Cali, en investissement, après prise en compte des co-financements publics (FSN, FEDER...) et des recettes prévisionnelles est répartie comme suit :

- tranche ferme 2017/2022 : 11 894 471 € € net public soit 3 057 450 € à charge de la Communauté d'agglomération avec un décaissement prévisionnel sur deux ans en 2017 et 2018.

- tranche conditionnelle 2022/2027 : 4 557 488 € net public soit 663 000 € à charge de la Communauté d'agglomération. Cette dernière tranche pourra être modifiée en fonction de l'évolution du marché de la fibre optique et des demandes des usagers. Cette tranche donnera lieu à une confirmation de la collectivité avant son déclenchement.

Ces différentes actions sont subordonnées aux financements réellement disponibles et à leur faisabilité technique. Le périmètre exact de la couverture et la participation de la Communauté d'agglomération pour la réalisation des actions envisagées seront arrêtés définitivement avec le résultat de l'appel à concurrence.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles du 9 juin 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le périmètre de la couverture numérique du territoire de La Cali tel qu'il résulte du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN) joint à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_08_092-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-092 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMÉRIQUE : CONTRIBUTION BUDGÉTAIRE 2016 ET RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA CALI AUX SERVICES NUMÉRIQUES MUTUALISÉS

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président de La Cali en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles.

Monsieur le Vice-président rappelle que les missions du Syndicat Mixte Gironde Numérique (SNGM) consistent à déployer un réseau de communications électroniques à l'échelle du Département de la Gironde et dans chacun des territoires de ses membres adhérents (communautés de communes et d'agglomération) afin de leur assurer l'accès aux services numériques et, plus généralement, à l'ensemble des girondins.

Contribution budgétaire au Syndicat Mixte Gironde Numérique :

Depuis le 1^{er} août 2007, date de création du Syndicat Mixte Gironde Numérique, pour permettre d'assurer les charges de fonctionnement courantes du syndicat, une participation est versée annuellement, à titre d'adhésion, par chacun de ses membres.

La Cali est engagée à travers une convention de contribution budgétaire qui définit les modalités suivant lesquelles les collectivités membres du syndicat mixte participent, annuellement, au financement des activités de ce dernier selon les modalités suivantes :

- Cette participation annuelle obligatoire doit être inscrite au budget de chaque membre.
- Elle est versée au syndicat mixte sur appel de fonds de son Président, le versement intervenant dans le courant du trimestre suivant le vote du budget primitif du Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Pour ce qui concerne La Cali, le montant de la contribution budgétaire (calculé en fonction de la population et du potentiel fiscal du territoire) s'établit, pour l'année 2016, à hauteur de 17 200 €.

Renouvellement de l'adhésion aux services numériques mutualisés :

Le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services a pour corollaire le développement :

- de logiciels applicatifs utilisés par les services des collectivités (logiciels métiers ou progiciels),
- du parc informatique,
- des besoins de stockage et d'archivage numérique.

Le respect des obligations légales de dématérialisation, l'augmentation de la productivité, l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux administrés et l'adaptation à l'environnement informatisé de l'ensemble des interlocuteurs, induisent des efforts d'investissements et de fonctionnements conséquents sur ce type d'outils par les collectivités territoriales.

Face à ces constats, le Département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide du SMGN qui propose, sur la base de l'article L.5111-1 du CGCT, une offre de services numériques mutualisés. En avril 2013, La Cali a choisi de bénéficier des services numériques proposés par le SMGN qui incluent des prestations variées, à travers un socle de base :

- Mise à disposition d'un matériel de sécurisation des données sur site pour les collectivités utilisatrices (serveur de fichiers dédié) ;
- Accès à un espace de sécurisation des données publiques (data center géré par le SMGN) ;
- Accès à une plateforme des marchés publics (dont Création de compte BOAMP) ;
- Mise à disposition de Tiers de Télétransmissions des Actes ;
- Mise à disposition d'identités électroniques (certificats) ;

- Accès à des applications diverses : gestion électronique des délibérations, parapheurs électroniques, gestion électronique des congés, agenda, annuaire partagé, gestion des ressources, gestion de fichiers,...

- ...

Par ailleurs, La Cali a la faculté de faire bénéficier de ces services aux communes de son territoire, par son intermédiaire, l'intercommunalité restant l'interlocuteur unique du SMGN. En ce sens, 29 communes de La Cali ont déjà choisi de bénéficier du déploiement de ces services numériques qui se traduit par des conventions tripartites (Cali-SMGN-commune).

Sur le plan financier, la participation de La Cali est recouvrée dans le cadre d'une participation annuelle en fonctionnement. L'accès aux services numériques peut s'opérer :

- soit par adhésion mutualisée à l'échelle de la communauté d'agglomération, la communauté d'agglomération prenant à sa charge l'adhésion pour son compte et pour le compte de l'ensemble de ses communes,
- soit par le biais d'une adhésion de La Cali pour son propre compte à laquelle s'ajoutent des participations complémentaires par commune (en fonction du nombre d'habitants) que La Cali a la faculté de refacturer à chaque commune qui souhaite bénéficier de ces services.

Le montant de l'adhésion mutualisée pour La Cali et l'ensemble de ses communes s'établit, pour l'année 2016, à hauteur de 30 750 €. Comme pour les années précédentes, La Cali propose de financer intégralement cette adhésion et d'offrir ainsi à toutes ses communes membres l'accès à l'ensemble des services numériques disponibles dans le catalogue actuel du SMGN (socle de base).

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles du 9 juin 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser au Syndicat Mixte Gironde Numérique l'adhésion de La Cali d'un montant de 17 200 € au titre de l'année 2016.
- de reconduire la participation de La Cali aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique pour un montant annuel de 30 750 € permettant l'accès à ces services numériques à l'ensemble des communes de La Cali.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches utiles et à signer tout acte afférent à ces opérations, en particulier les conventions ou leurs avenant réglant les relations entre La Cali, les communes de la Cali qui souhaitent bénéficier des services et le Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Imputation budgétaire : chapitre 011 – compte 6281 – service gestionnaire ADT3 – fonction 816.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_08_092-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_093-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-093 – 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

ASSOCIATION DES AMIS DU CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE L'ISLE NORD LIBOURNAIS SUBVENTION 2016

Envoyé en préfecture le 28/06/2016
Reçu en préfecture le 28/06/2016
Affiché le
SLOW
2016_06_093-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles.

L'association « Des Amis du Chemin de Fer de la Vallée de l'Isle Nord Libournais » propose une activité touristique récréative et familiale qui diversifie l'offre touristique globale de La Calvi et plus largement, celle du Libournais. En 2015, le train touristique a accueilli plus de 5 000 visiteurs entre mai et novembre. Cette activité confirme ainsi sa position de 1^{ère} activité de loisir marchande sur La Calvi, et ce depuis de nombreuses années. L'association a également, depuis 3 ans, développé des événementiels ponctuels de plus en plus nombreux, qui participent au développement de l'activité et à sa notoriété.

A ce titre, elle participe activement à l'allongement du temps de présence des clientèles touristiques sur notre territoire et, par conséquent, au développement de l'activité touristique sur le territoire communautaire.

En 2015, l'association avait souhaité consolider son activité notamment en transformant l'emploi saisonnier en temps complet, ceci afin de préparer et de maintenir au mieux l'activité de la saison touristique. Elle assure dorénavant, sur l'ensemble de l'année, les missions suivantes :

- Entretien, réparation, dépannage du matériel d'exploitation de l'association ;
- Entretien de la voie ferrée exploitée par l'association ;
- Entretien des bâtiments et des locaux régis par l'association ;
- Conduite des engins de manœuvres, conduite des trains avec des passagers ;
- Relation avec le service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Libourne ;
- Encadrement de condamnés à des Travaux d'Intérêt Général.

Cet emploi s'avère donc indispensable au maintien de l'activité touristique et à sa professionnalisation.

Compte tenu du caractère touristique de cette activité, de son attractivité pour le territoire communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles du 9 juin 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de renouveler, pour 2016, le soutien de La Calvi à cette association et autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 5 000 € à l'association « Des Amis du Chemin de Fer de la Vallée de l'Isle Nord Libournais », au titre de l'année 2016, destinée à participer au financement du seul emploi salarié de l'association.
- à signer la convention de partenariat qui encadre le versement de cette subvention entre La Calvi et l'association annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – article 6574 – service gestionnaire et destinataire POT0 – fonction 95.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON

Par expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_094-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-094 – 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Héléne ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

ASSOCIATION VIVONS AVEC LE MOULIN DE PORCHÈRES - SUBVENTION 2016

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles.

L'association « Vivons avec le moulin de Porchères » créée en 2008 a pour vocation de préserver et conserver le moulin du Barrage à Porchères, ses machines, ses dépendances et son environnement grâce à l'organisation de manifestations publiques visant à sensibiliser l'opinion publique et recueillir des fonds nécessaires à la préservation de ce site inscrit depuis 2007 à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. L'association organise chaque année deux manifestations dans le cadre des journées européennes des moulins et du patrimoine meulier au mois de mai et des journées européennes du patrimoine au mois de septembre.

En 2015, l'association a également organisé, tous les week-ends et jours fériés du 16 mai au 20 septembre, un accueil sur le site du moulin du barrage et des visites commentées payantes. En 2015, ce sont ainsi 1 200 visiteurs qui ont été accueillis sur le site et qui ont pu le visiter.

La subvention de La Cali, attribuée en 2015, a été affectée aux dépenses de l'association liées à son activité et aux services proposés sur le site (visites guidées, animations, communication, charges d'électricité, ...).

Cette année, l'association a souhaité renforcer l'activité sur le site du moulin en proposant des amplitudes de visite élargies :

- toute l'année sur réservation pour la clientèle groupes
- et 5 jours par semaine du 1^{er} mai au 30 septembre, sans réservation, pour la clientèle individuelle

Par ailleurs, afin d'étoffer l'offre de loisirs sur le site et de développer son activité, l'association a souhaité proposer des animations constantes : expositions, fabrication de pain grâce à la mise en fonctionnement d'un four à pain...

Les tarifs proposés sont les suivants : adultes : 5€ ; enfants de - 5 ans : gratuit ; enfants de 5 à 18 ans : 3€ ; groupes : 3€/personne, visite et fabrication du pain : 4€.

Pour pouvoir assurer le bon déroulement des activités proposées cette année, l'association a recruté, depuis février 2016, une salariée en qualité de guide-animatrice en contrat aidé. Une seconde salariée, en contrat aidé également, a été recrutée au 1^{er} Juin afin d'assurer les missions d'accueil et les visites commentées. Elle a également en charge l'organisation des animations et événements organisés sur le site.

Le renforcement de l'activité sur le site du moulin de Porchères contribue à diversifier les activités de loisirs sur le territoire et à son attractivité. A ce titre, La Cali souhaite apporter son soutien à l'association dans le cadre des animations qu'elle développe sur le territoire.

Compte tenu du caractère touristique de cette activité, de son attractivité pour le territoire communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles du 9 juin 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et 1 non participation (David REDON)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 5 000 € à l'association Vivons avec le moulin de Porchères dans le cadre des animations et visites qu'elle développe sur le site toute l'année ;
- à signer la convention de partenariat entre La Cali et l'association qui encadre le versement de cette subvention annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – article 6574 – service gestionnaire et destinataire POT0 – fonction 95.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_06_094-DE